



L'édito

Avancées et défis

2023 est vraiment une année particulière, pour qui se questionne sur l'efficacité de l'action syndicale. Bien sûr, la mobilisation historique contre la retraite à 64 ans n'a pas abouti à son objectif unique, le retrait du projet.

Des avancées au crédit des mobilisations

Pourtant, ce mouvement unitaire a créé une dynamique dont nous avons pu tirer parti dans l'Éducation pour décrocher un certain nombre de gains, qui ne sont pas la revalorisation urgente que nous exigeons, mais qui paraissent jusque alors inaccessibles : le doublement de l'ISOE et l'augmentation des indemnités des professeurs documentalistes, des CPE et des PsyEN/DCIO ; l'accès plus rapide à la hors-classe pour toutes et tous ; le parcours automatique de tous les échelons de la classe exceptionnelle.

Nous avons commencé à défaire le bac Blanquer, même si la note de service du 26 octobre crée beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Sur le terrain de notre académie, le S3 a soutenu les équipes en souffrance et contribué à dénouer des situations de crises, quand l'administration

s'est montrée incapable d'entendre les personnels.

Maintenir la pression

C'est donc bien le rapport de force qui permettra, dans les semaines et les mois à venir, de relever les défis auxquels nous confronte le président de la République lui-même, lui qui entend prendre la main sur les politiques éducatives que nous subissons.

Ainsi, lors de la concertation sur l'attractivité de nos métiers qui s'ouvre, nous refuserons l'idée selon laquelle salaires, carrières et conditions de travail n'auraient aucun effet pour attirer de jeunes collègues. Nous nous opposerons à « l'idéologie du mérite » pour obtenir une revalorisation sans contrepartie, et par exemple l'accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle, sur le modèle de l'accès à la hors-classe. Nous continuerons à exiger la remise à plat totale de la réforme du lycée et du bac et l'abrogation de Parcoursup, et à dénoncer les effets de la réforme du collège qui s'engage sur la liberté professionnelle et les conditions de travail.

■ Jean-François Carémel

**LA LUTTE SYNDICALE,
ÇA PAYE!**



Que fait le Snes de Lille ? Il vous informe et vous forme !

Durant l'année, le SNES-FSU de Lille propose des stages de natures diverses susceptibles d'intéresser un large éventail de collègues : stages de proximité pour échanger au niveau local ; stages disciplinaires pour se retrouver entre collègues d'une même discipline et discuter en dehors de tout regard institutionnel (et sur temps de service, contrairement aux stages EAFC qui se déroulent de plus en plus sur temps de vacances scolaires ou hors temps de service !) ; stages liés à la carrière (PPCR, retraite, droits et obligations, etc.) ; stages pour se former à militer (agir au local, siéger en CA, comprendre un TRMD...). La section académique renouvelle ses thèmes chaque année, afin que chacun.e puisse explorer de nouveaux aspects du métier et

du militantisme avec le point de vue et les analyses du SNES-FSU en fonction de l'actualité.

Régulièrement, des militant.es du SNES-FSU national viennent co-animer nos stages académiques afin d'être au plus proche du terrain et des préoccupations locales. En outre, ces militant.es apportent un éclairage national des problématiques abordées. Ce sera par exemple le cas pour nos stages "collège" et "voie technologique et BTS" à venir !

Nos stages sont ouverts à tous.tes, syndiqué.es ou non. Les stages, leur contenu et les modalités d'inscription sont disponibles ici : <https://www.lille.snes.edu/Stages-SNES-FSU-2023-2024.html>.

Stage Snes-FSU

ouvert à toutes et tous, titulaires, non titulaires, adhérent.es, non adhérent.es ... **ABSENCE DE DROIT**

**Collège,
la réforme
à bas bruit**

Avec la participation d'Anne-Sophie Legrand, responsable nationale du secteur collège

**Jeudi 7 décembre
collège N. Simone, Lille**

pour s'inscrire



lille.snes.edu



Comité de Suivi des Examens

À quoi ça sert ?

Les collègues, membres des jurys dans l'académie de Lille, ont pu le constater : les épreuves terminales du mois de juin 2023 se sont mieux déroulées qu'en 2022. Cette amélioration est à mettre au crédit du SNES-FSU de Lille qui a systématiquement siégé en Comités de Suivi des Examens depuis des années et y a porté les remarques et revendications des collègues.

Il est encore possible de faire mieux, et, comme tous les ans, le SNES-FSU de Lille a fait, le 4 octobre, un bilan extrêmement précis de la dernière session afin que les problèmes pointés par les collègues soient résolus.

A ce titre, les dernières annonces ministérielles pour le bac (programme et calendrier) sont intenable et montrent une méconnaissance totale du dossier : la préparation du grand oral et celle des épreuves écrites de spécialités devront désormais se mener de

front et non plus successivement ; en revanche, le temps de préparation n'augmentera pas. Ajoutons à cela un vivier insuffisant pour les corrections en philosophie et en français (BTS, EAF, HLP, LCA). Dès lors, superposer quasiment ces épreuves, c'est prendre le risque d'un nouveau "baccatrophe" ! Au Comité de Suivi des Examens, nous avons demandé une attention particulière pour les collègues de lettres et de philosophie et un choix académique de calendrier qui n'alourdisse pas la charge de travail. Concernant le DNB, nous sommes notamment intervenus sur les problèmes liés au nombre de correcteurs-rices, et au nombre de copies.

■ Odile Deverne et Sarah Chaudesaigues

Toutes nos interventions



SNU

L'engagement quoi qu'il en coûte ?

Le 29 septembre, nos collègues du lycée Pasteur de Lille s'attendaient bien à une visite de la rectrice, consacrée aux actions culturelles menées dans l'établissement ou encore à la lutte contre le harcèlement.

Mais à leur grande surprise, la traditionnelle visite de rentrée a cédé la place à une opération de communication menée par la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du SNU, accompagnée pour l'occasion de deux élus de la majorité présidentielle et du préfet délégué pour la défense et la sécurité...

Coup de com

De surprise en stupéfaction, les personnels ont entendu Prisca Thévenot affirmer que ce lycée avait « répondu à l'appel » de la labellisation « Lycées engagés », lancée fin juin pour répondre à la commande présidentielle de généralisation du SNU (Service National Universel). En réalité, après vérification de la section locale, les équipes n'étaient à l'initiative d'aucun projet susceptible d'être retenu, et l'établissement n'avait pas répondu à l'appel à projet prévu par la note de service du 23 juin.

Coup de pression et vigilance

À l'image de ce qui s'est passé au lycée Pasteur, d'autres lycées pourraient subir une pression très forte pour mettre en place une labellisation « classe engagée » et « lycée engagé » : le ministère veut en effet 65 000 volontaires - dont 21 000 sous le label « engagement » - au titre de l'année 2023-2024. D'ailleurs, le budget 2024 prévoit 20 millions d'euros en plus pour le SNU, sur les crédits de l'Éducation nationale... tout en supprimant 2500 postes d'enseignant.es. Le Snes-FSU rappelle qu'il revient au CA de délibérer sur l'expérimentation « classe et lycée engagés » et appelle clairement à voter contre : la jeunesse a besoin d'école, pas du SNU.

■ Jean-François Carémel

Le tweet du mois



Le saviez-vous ?



Cotisation syndicale et réduction d'impôt

Une cotisation syndicale proportionnelle au traitement

Votre cotisation au SNES-FSU dépend du traitement que vous touchez chaque mois en tant que fonctionnaire. Ce traitement dépend lui-même de votre indice, qui augmente au fur et à mesure de vos changements d'échelon et de grade. C'est la raison pour laquelle le barème des cotisations possibles prend de la place au dos du bulletin d'adhésion. La proportionnalité est un principe important de justice et d'équité. En cas de temps partiel, votre cotisation dépend aussi de votre quotité de service.

Une cotisation pour l'année

Votre cotisation syndicale est enregistrée par le SNES-FSU pour l'année scolaire en cours. Au SNES-FSU de Lille, nous considérons que vous êtes adhérent.e de date à date pendant un an, même si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation et êtes considéré.e comme « Non à jour » (NAJ) par le SNES-FSU national. Cela explique que vous pouvez recevoir une relance afin de réadhérer, alors que cela fait moins d'un an que vous avez adhéré précédemment.

Cotisation syndicale et impôt

En avril, au moment des déclarations d'impôts, le SNES-FSU vous envoie par mail le lien permettant d'accéder à votre attestation fiscale. Celle-ci correspond aux sommes que vous avez effectivement réglées au titre de votre cotisation syndicale (et cotisations de soutien le cas échéant) pendant l'année civile qui s'est terminée. En avril prochain, ce sera pour l'année civile 2023.

La somme qui apparaît sur l'attestation fiscale est à déclarer : elle donne droit à une déduction d'impôts, ou à un crédit d'impôts, égale à 66 % du montant. La somme déclarée est plafonnée à 1 % de vos revenus. Si vous êtes aux frais réels, la cotisation fait partie de ce que vous déclarez, et la réduction d'impôts dépend de votre tranche d'imposition.

Le coût réel de la cotisation syndicale, après déduction fiscale, est indiqué sur le barème des cotisations.

C'est grâce à vos cotisations que vous participez pleinement à la vie syndicale et que le SNES-FSU peut poursuivre son travail au service de la profession.

■ Marie Cattelain, trésorière du Snes-FSU de Lille

Action syndicale Quand le SNES-FSU intervient là où ça fait mal

Chaque année, la section académique du SNES-FSU est interpellée par des collègues sur des situations de dysfonctionnements et de souffrance liées à la manière de diriger l'établissement. Outre les conseils donnés via ses permanences et des heures d'information syndicale, le SNES-FSU accompagne et soutient les équipes dans leurs démarches afin de retrouver un climat de travail propice et serein. Si le dialogue doit être recherché avec la direction afin de corriger ce qui présente un dysfonctionnement, il apparaît, hélas, des situations de crise où il devient impossible de dialoguer et d'espérer une amélioration du climat de travail. Dans ces cas, le SNES-FSU intervient auprès des autorités académiques (recteur, DRH, DASEN) pour signaler les dysfonctionnements.

Des militants de la section académique du SNES-FSU accompagnent également les équipes en audience au rectorat ou à la

DSDEN afin de rendre compte des faits qui génèrent, au sein d'un établissement, des situations de tensions et de souffrance. L'employeur a l'obligation de protéger et favoriser la santé des agents qui sont sous sa responsabilité. C'est donc aux autorités académiques d'agir rapidement afin que le travail dans ces établissements ne porte pas atteinte à la santé et l'intégrité physique et mentale des collègues.

L'année dernière, pour deux collègues de l'académie, l'administration n'a pas joué son rôle protecteur et a conduit, malgré de multiples alertes, le SNES-FSU et les équipes concernées à déposer des préavis de grève pour la rentrée si les directions étaient maintenues dans les établissements. Au collège de Marquise, nous avons aussi obtenu une enquête de la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) dont la délégation s'est rendue sur place, et a permis que les collègues soient

reçus le 17 juillet, en audience au rectorat. Ces situations de blocage auraient pu être évitées si les autorités académiques avaient pris rapidement la mesure des problèmes et n'avaient pas « jouer la montre » en essayant de minimiser la gravité de la situation ou de rejeter la responsabilité de la crise sur une partie des collègues de ces établissements. Le SNES-FSU ne peut que regretter cette inertie des autorités académiques qui a amené des personnels à se mettre en grève, comme au collège Lazarro de Marcq-en-Baroeul, pour se protéger et obtenir de leur employeur des conditions de travail sereines pour eux et leurs élèves.

En cas de difficultés, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la section syndicale académique du SNES-FSU. Ses militants seront à vos côtés pour vous informer et vous conseiller.

■ Willy Leroux et Thierry Quétu

AESH Se mobiliser pour la dignité des personnels

Le 3 octobre 2023, une mobilisation nationale des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) a eu lieu. Près d'une centaine de personnes s'est rassemblée devant le rectorat à 14h30 pour exprimer inquiétudes et aspirations pour l'avenir de la profession, soulignant ainsi l'urgence de reconnaître ces professionnels de l'inclusion scolaire.

Au centre des préoccupations des AESH se trouve la crainte que leur métier évolue vers une nouvelle appellation, "Accompagnants à la Réussite Éducative" (ARE). Cette manifestation illustre le besoin de ces professionnels de faire entendre leur voix et de préserver leur mission fondamentale : accompagner au mieux les élèves en situation de handicap.

Le SNES-FSU s'est joint à la mobilisation pour soutenir les revendications des AESH. Reçue au rectorat avec d'autres organisations syndicales, la FSU a exprimé le souhait de voir nos collègues sortir de la précarité, déplorant l'absence de progrès concrets malgré les promesses de statut et de salaire décrites par le candidat Macron durant la campagne présidentielle de 2017.

Les témoignages des AESH présents ont mis en évidence les difficultés qu'elles et ils ren-

contrent au quotidien. La gestion des PIAL a été abondamment critiquée, notamment en ce qui concerne l'affectation des accompagnants. Une participante a souligné le manque de respect des AESH face à l'administration, les considérant comme des "klee-nex" dont l'affectation dépend entièrement d'une seule personne. Lors de l'audience au rectorat, il a été rappelé que la gestion des PIAL était une problématique académique et qu'il était de la responsabilité rectorale de garantir au sein des PIAL une gestion des ressources humaines apaisée.

Malgré les récentes annonces gouvernementales, les AESH demeurent inquiets et estiment que les politiques ne correspondent pas à leur réalité quotidienne. Cette mobilisation témoigne de leur détermination à faire valoir leurs droits, à défendre leur profession et à obtenir des conditions de travail dignes. Face à l'incertitude persistante, leur voix continue de résonner avec force dans le paysage éducatif français, et au-delà dans l'idée qu'on se fait de l'inclusion au sein de la société.

■ Kévin Plouviez



Le manager du trimestre

Un Pacte à Pactes

Un proviseur visiblement surmené par la gestion du Pacte (sollicitations, lettres de mission, remontées au rectorat) a craqué en réunion plénière en disant qu'il envisageait de rémunérer un professeur avec une brique Pacte pour gérer... les Pactes !

C'était une plaisanterie bien sûr... Quoique ? Dans le grand tout et n'importe quoi que les chefs d'établissements annoncent depuis septembre, allez savoir !

■ Sarah Chaudesaigues



Violences sexuelles et sexistes Courir pour ne plus subir

Comme l'année dernière, le SNES, avec la FSU, vous propose de participer au challenge 3919 ! À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Osez le Féminisme ! et le Lille Métropole Athlétique Club organisent une course à la Citadelle de Lille, vendredi 24 novembre, à partir de 20h. <https://www.lille-athletisme.com/stop-violences-femmes/>

Si vous souhaitez participer, il existe plusieurs options :

- Nous rejoindre le vendredi 24 novembre à partir de 20h au Parc de la Citadelle à Lille pour une course, de 5 ou 10 km, ou encore pour une marche de 5 km ;
- ou alors, si vous habitez trop loin ou n'êtes pas disponible ce soir là, rien ne vous empêche de participer à distance ! Du 20 au 26

novembre, de manière individuelle ou collective, vous pouvez réaliser le challenge et nous envoyer vos photos (à s3lil@snes.edu) ou les partager sur nos comptes réseaux sociaux Facebook, Twitter ou Instagram.

La participation est payante (entre 7 et 15 euros), mais si vous êtes adhérent.es, signalez-le nous (article en ligne à venir), le SNES-FSU prendra en charge la moitié de votre participation.

■ Gabriel Bonicel



Hommages

Jean-François Larosière

C'est un militant exemplaire empreint d'une humanité sans limite qui vient de nous quitter. Jean-François Larosière était curieux de tout et son engagement reposait sur une analyse politique et syndicale peu commune. Toujours au service de ceux qui souffrent et de ceux qui travaillent, il avait à cœur de faire partager ses convictions.

Dans les congrès, il était rapporteur sur les droits et libertés. Dans l'action, il était toujours en première ligne pour les défendre lorsqu'ils étaient bafoués ; cela était vrai pour les enseignants et personnels mais aussi pour les sans papiers ou les Palestiniens.

Infatigable, cherchant sans cesse le plus large rassemblement, il a animé la FSU et a représenté le SNES dans les instances administratives. Jean-François enrichissait sans cesse les discussions et les décisions, et son esprit critique était pour chacun de nous un modèle. En effet, rien chez lui n'était guidé par une impression mais reposait sur une analyse complexe et riche du vécu. Te côtoyer, t'écouter, partager ta volonté farouche de construire un monde meilleur ont été des éléments de motivation dans l'action : tu vis avec nous, Jean-François.

Pierre Hermant

Notre camarade Pierre Hermant est décédé. Il représente pour les anciens qui ont connu le siège rue Solférino un des piliers du fonctionnement du S3 à cette époque. Véritable cheville ouvrière, il fut un trésorier rigoureux de notre section durant plusieurs décennies avec son complice regretté, Jean Paul Hennion.

Professeur d'histoire et de géographie, il avait une très grande culture et n'aimait pas les approximations. Toujours disponible, Pierre ne prenait jamais la parole de manière péremptoire. Il savait écouter et intervenait toujours avec vigueur et autorité. Pierre était un militant dévoué qui a œuvré à l'évolution des locaux afin de rendre le travail des militants le plus agréable possible. Il a contribué à notre migration vers la rue Nationale. Ces derniers temps, il ne participait plus aux manifestations mais était toujours présent à la fenêtre de son appartement près de la porte de Paris. Merci Pierre pour ton dévouement, ton engagement et ta fidélité sans faille au service de notre syndicat.



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à tou.te.s. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

- **Préparer ses PPCR** : jeudi 19 Octobre, Lycée Béhal de Lens
- **Agir syndicalement** : vendredi 20 octobre LP Césaire Fives
- **Stage non-titulaires** : vendredi 10 novembre, Lycée Condorcet Lens
- **Entrée dans le métier (stagiaires)** : mardi 14 novembre, Inspe
- **Stage de proximité** : lundi 20 novembre, Lycée Vinci Calais
- **Stage de proximité** : lundi 20 novembre, Lycée Eugène Thomas Le Quesnoy
- **Stage réforme du collège** : jeudi 7 décembre, Collège Nina Simone Wazemmes-Lille

A consulter régulièrement



www.lille.snes.edu



@snesdelille